

Depuis quelques semaines, de sérieuses menaces planent sur certaines liaisons ferroviaires du Jura historique.

Une région à défendre

Aux problèmes engendrés par les travaux de la gare de Lausanne qui auront des conséquences sur la liaison « Bâle-Delémont-Arc lémanique » viennent désormais s'ajouter le risque que les CFF enlèvent des trains ICN à la ligne du pied du Jura et celui d'une disparition de la liaison ferroviaire entre Moutier et Soleure.

Ce genre de menaces qui affecte notre région périphérique n'est pas exceptionnel. C'est par contre dans ces situations particulières mais néanmoins vitales que l'influence des cantons et de leurs représentants politiques peut inverser certaines tendances ou faciliter la recherche de solutions acceptables. Encore faut-il qu'ils s'investissent et se battent.

C'est le cas du canton du Jura auquel se sont alliés les cantons du nord-ouest de la Suisse, en particulier les deux Bâles. Ces derniers se démènent pour obtenir une amélioration de l'offre des CFF consécutive aux changements provoqués par les travaux en gare de Lausanne.

C'est également le cas du conseiller aux Etats Claude Hêche qui, par voie de postulat, a récemment indiqué qu'il était démontré que le maintien de la liaison directe Bâle-Genève via Delémont était techniquement possible mais que les CFF voulaient profiter de ce contexte particulier pour transférer les trains ICN prévus pour la ligne du pied du Jura sur la nouvelle ligne de l'axe du Gothard.

C'est encore le cas des députés séparatistes au Grand Conseil bernois, en particulier de Maxime Zuber qui s'est notamment toujours battu pour le maintien de la liaison ferroviaire entre Moutier et Soleure, aujourd'hui menacée de disparition en raison des investissements importants nécessaires à la réfection du tunnel du Weissenstein.

Et pendant ce temps-là, quid du canton de Berne et de ses représentants fédéraux qui tenaient comme à la prunelle de leurs yeux au maintien du Jura-Sud dans le canton de Berne avant le 24 novembre 2013? Rien ou presque. En mars 2013, le Conseil exécutif bernois répondait « ce n'est pas notre affaire » à Maxime Zuber qui demandait au canton de prendre des mesures, de concert avec ses homologues jurassiens et soleurois, en vue de la suppression des surtaxes tarifaires pénalisant les voyageurs empruntant la ligne CFF Delémont-Moutier-Granges. Il ne devrait pas faire mieux ces prochaines semaines.

Quant au Conseil du Jura berné (CJB), coquille vide dépourvue de tout pouvoir, il avait jugé, par le passé, qu'un déplacement des trains par Olten au détriment de Delémont et de Moutier ne serait pas préjudiciable pour la région. C'est dire...

Dans le dossier des liaisons ferroviaires, le Jura-Sud sera-t-il une fois de plus sauvé par l'intervention énergique de cantons voisins ou se résignera-t-il à prendre acte de décisions qui lui échappent totalement? Encore une fois, dans les deux cas de figure, la région n'aura pas prise sur son avenir. ■

Renouveau : conférence de presse du Mouvement autonomiste jurassien en marge de la 67^e Fête du peuple jurassien

LE JURA LIBRE

O P T I Q U E J U R A S S I E N N E

CH-2800 Delémont 1 JAA • 66^e année - N° 2889 • abonnement annuel : 90 fr. • 21 août 2014 • Paraît le jeudi

Tralalaïtou ou tagada tsoin tsoin ?

Il ne sert à rien de se voiler la face : ça ne peut pas continuer ainsi. Il y a urgence. Il faut faire quelque chose. On ne sait pas quoi, mais quelque chose. Car, à continuer ainsi, on va droit dans le mur. On ne sait pas lequel, mais on va droit dedans. N'attendons pas qu'il soit trop tard! Agissons! Prenons le taureau par les cornes et nommons une commission fédérale!

Chaque année, le scandale éclate. Voilà une fête du 1^{er} août. Mille feux sont allumés dans le pays, contribuant à l'augmentation du CO₂ dans l'atmosphère et hâtant l'arrivée des cocotiers comme plante fourragère aux Franches-Montagnes. Puis, un robuste gaillard souffle dans un cor des Alpes, le seul instrument du monde qui, par son rythme, permette aux paralytiques de danser le boogie-woogie.

Le moment dramatique

Ensuite, juché sur une estrade, équipé d'un micro qui finit généralement par fonctionner, un orateur prononce un discours d'une grande originalité. Il en appelle à une Suisse « ouverte sur le monde, consciente des défis nouveaux, décidée à les surmonter dans un esprit constructif et social, généreuse et solidaire ». Aux mots de « générosité » et de « solidarité », l'orateur a des sanglots dans la voix. Mais il est rare qu'il paie la tournée ensuite.

Arrive alors le moment dramatique : l'hymne national. Comme personne ne le connaît, on en a distribué le texte au public. Ce qui n'est pas d'un grand secours, car personne ne connaît la mélodie non plus. En prime, comme le feu a bien baissé, on n'y voit pas grand-chose. C'est donc une sorte de purée marmonnée qui sort des bouches assoiffées, mélasse sonore couverte par les canards de la fanfare municipale. Après quoi on passe aux choses sérieuses et on s'en jette quelques-uns derrière la cravate.

« Pour enchaîner les peuples, on commence par les endormir. »

● Jean-Paul Marat

LE JURA LIBRE
OPTIQUE JURASSIENNE

Le Jura Libre
Case postale 202
2800 Delémont 1

La perfide Albion

La soirée se termine par des mioches qui pleurent, d'autres qui se font enguirlander parce qu'ils ont sali leurs nouveaux habits, et – enfin! – par un feu d'artifice. Sur les 1842 adultes qui le regardent (de chez eux ou de la fête), 1819 disent : « Voilà où partent nos impôts » (surtout ceux qui n'en paient pas) et 23 sourient en coin parce qu'ils habitent un bled trop fauché pour s'offrir des fusées, des vésuves et des pétards.

Mais le moment douloureux pour toute grande conscience patriotique, c'est celui de l'hymne national. Les Suisses avaient « Ô monts indépendants » jusqu'en 1961. Mais la mélodie était la même que le « God save the Queen » des Anglais. Or, la télévision s'est mise à retransmettre des compétitions sportives à cette époque. Avant les matches ou lors de la remise des médailles, on joue les hymnes nationaux. Plus personne ne sut comment faire, quand il y avait des Suisses ET des Anglais en lice ou sur le podium.

Le compositeur réfugié

On aurait pu n'en jouer qu'un, ce qui aurait fait « râpe-sac ». Ou le jouer deux fois, ce qui était quand même assez cul-cul-la-riflette. La perfide Albion l'a emporté et la Suisse a capitulé piteusement. Elle a alors adopté l'hymne actuel, composé par un religieux catholique, le père Zwyssig, qui fut banni ensuite par les radicaux et dut chercher l'asile politique en Autriche, où il mourut. C'est du joli!

Mais comme son « cantique suisse » est sinistrement pompier et ses paroles perversément trompeuses, sur le plan météorologique en particulier¹, le Conseil fédéral, toujours prompt à régler les questions brûlantes, lance périodiquement le projet d'un nouvel hymne « national », pour un pays qui n'est pas une nation. Nous n'avons pas la prétention d'entrer dans ce débat philosophique, où les plus grands esprits, du *Blick* au

Matin, s'affrontent en un combat impitoyable.

Sagesse espagnole

Nous nous bornerons à souligner la sagesse profonde des Espagnols, qui ont un hymne sans paroles. Idée géniale, puisqu'elle évite aux sportifs de l'apprendre (une migraine est vite arrivée) et aux supporters de faire semblant de le savoir en grimaçant sous les couches de peinture qu'ils se sont tartinées sur la figure et qui risquent de se craqueler. Il suffit à chacun de chanter « tralalalala » ou « tagadada dzim boum » ou « chabadabada tsoin tsoin », et il passe aussitôt pour un patriote émérite. Nous devrions en prendre de la graine.

Si notre idée ne devait pas être retenue (le risque existe) ou que l'hymne actuel soit maintenu, nous suggérons que, dans un esprit d'unité confédérale, un seul texte soit considéré comme valide. Or, si nous voulons prouver notre ouver-

ture sur le monde, notre générosité et notre solidarité humaniste soucieuse de biodiversité, l'heure n'est-elle pas venue de donner la parole à nos frères romanches?

Chers lecteurs, il ne vous reste qu'à apprendre au plus vite le texte qui suit :

*Spiert etern dominatur,
Tutpussest!
Cur ch'ils munts straglischan
sura,
ura liber Svizzer, ura.
Mia olma senta ferm,
Mia olma senta ferm Dieu en
tschiel,
il bab etern, Dieu en tschiel, il
bab etern.*

Au boulot, camarades!

● Alain Charpillouz

¹ Sur nos monts, quand le soleil
Annonce un brillant réveil,
Et prédit d'un plus beau jour le
retour (...)

Comme cet été, par exemple?

Delémont les 12, 13 et 14 septembre 2014

67^e

FÊTE
DU PEUPLE
JURASSIEN

Création: Josy Simon Delémont

15^e FESTIVAL
INTERNATIONAL
D'ARTISTES
DE RUE

Vendredi
12 septembre - 21 h 00
CAROL RICH ET
FABIENNE THIBEAULT
CONCERT COUNTRY - POP

BCJ

Ils ont écrit l'Histoire

Le 23 juin 1974, 36802 électrices et électeurs du Jura historique disaient oui. Oui à l'indépendance, oui à la souveraineté, oui à la liberté. La commémoration de ce plébiscite est pour nous l'occasion d'adresser à chacun d'eux des remerciements sans cesse renouvelés. Si ces personnes avaient fait un choix différent il y a quarante ans, le canton du Jura n'existerait pas aujourd'hui et nous ne connaîtrions dès lors pas les bienfaits de la souveraineté cantonale. Notre région n'aurait certainement pas connu l'évolution qui a été la sienne, tant il est vrai que le pouvoir de proximité a constitué un levier pour son développement.

Nos souvenirs et notre reconnaissance ne s'arrêtent pas à la date du 23 juin 1974. Ce plébiscite a été précédé d'une longue lutte. Durant plusieurs décennies, des milliers de Jurassiens ont servi la cause de l'indépendance, un peu, beaucoup ou passionnément. Ils ont bâti le canton du Jura. Sans forcément le savoir, ils ont écrit l'Histoire.

Certains de ces patriotes ont malheureusement disparu avant que le scrutin libérateur ne soit organisé. Ils se sont battus pour l'indépendance du Jura, mais ils ne l'ont pas vécue. N'ayant pas eu la chance de participer au vote, ils n'ont pas connu l'allégresse qui s'est emparée de la région à l'annonce des résultats. Aujourd'hui, j'aimerais que nous ayons une pensée pour ces personnes en particulier.

Lorsque nous visionnons des images de l'époque ou que nous en lisons des récits, nous sommes toujours frappés par la ferveur populaire dans laquelle le combat jurassien a été mené. Au sein de la population, l'idée de donner naissance à un canton du Jura provoquait un enthousiasme débordant. Elle représentait la quête d'un idéal, un idéal commun pour lequel on donnait de sa personne. Un militant qui racontait à une journaliste ses années passées au sein du Groupe Bélialier a lâché la phrase suivante : « Sur un mois de vacances par année, une semaine allait pour le Bélialier. » Je crois que cela illustre parfaitement l'engagement et le dévouement dont les militants jurassiens ont fait preuve.

CALENDRIER du Mouvement autonomiste jurassien

Vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 septembre 2014

Delémont: 67^e Fête du peuple jurassien.

Vendredi 12 septembre 2014

21 h : concert country-pop – Carol Rich, avec la participation de Fabienne Thiébaud.

23 h : animations, danse et variétés avec l'Orchestre Nuit Blanche.

Samedi 13 septembre 2014

16h30 : assemblée des délégués du Mouvement autonomiste jurassien au château de Delémont. 18h30 : réception officielle au château de Delémont. 19 h : animation musicale, repas chauds. 21 h : fanfare valdôtaine de Saint-Martin (60 musiciens). 23 h : animations, danse et variétés avec l'Orchestre Nuit Blanche.

Dimanche 14 septembre 2014

10h15 : conférence de presse du MAJ à la salle de gymnastique du château. 11 h : manifestation officielle et apéritif patriotique sous le chapiteau dans la cour du château. 15^e Festival international des artistes de rue en vieille ville le samedi et le dimanche après-midi.



Charles Juillard, président du Gouvernement jurassien
(© photo Andrea Babey).

C'est dire si la victoire enregistrée dans l'après-midi du 23 juin 1974 a provoqué une vive émotion, que chacun a bien sûr exprimée à sa manière. A titre d'exemple, souvenons-nous du geste accompli par le sacristain de l'église Saint-Marcel de Delémont : à l'annonce de la victoire, il fit sonner les cloches puis quitta l'église en prenant bien soin de fermer la porte à clé, pour s'assurer que personne ne viendrait les interrompre !

Responsabilité morale et politique

Cinq ans plus tard, le 1^{er} janvier 1979, les Jurassiennes et les Jurassiens ont vu naître un nouveau canton, qui fut construit à partir de presque rien. A Morépoint, dans les locaux de l'administration cantonale de Delémont, les bureaux sur lesquels travaillaient les premiers employés étaient des caisses de déménagement tournées à l'envers.

Aujourd'hui, le canton du Jura a trente-cinq ans. Il n'est évidemment pas parfait, mais au moins il existe. Grâce à lui, les Jurassiens ont pu prendre leur destin en main et ils décident eux-mêmes de leur avenir. Le Jura tient son rang parmi les cantons suisses : il s'investit dans le débat politique national, il contribue à l'existence d'un fédéralisme dynamique et à la croissance économique du pays.

Le 24 novembre dernier, les patriotes jurassiens que nous sommes avons reçu une gifle. Sur le coup, elle a évidemment été douloureuse. A une écrasante majorité, nos voisins du Sud ont rejeté toute perspective d'un avenir en commun. Ils ont estimé qu'il n'y a aucune communauté de destin entre le canton du Jura et la partie francophone du canton de Berne.

Même si le résultat n'a pas répondu à nos attentes, le scrutin du 24 novembre 2013 était

une étape nécessaire dans l'histoire jurassienne. Il a permis au canton du Jura de donner suite à une responsabilité morale et politique, d'une part à l'égard de tous ceux qui s'étaient battus pour fonder un canton du Jura de Boncourt à La Neuveville et, d'autre part, à l'égard des autonomistes du Jura bernois qui entretiennent la flamme.

Moutier est une ville jurassienne

Dans son dernier rapport au parlement sur la Question jurassienne, le gouvernement a tiré les enseignements de ce scrutin. Conformément aux engagements qu'il avait pris, il considère que la reconstitution de l'unité du Jura ne représente plus un objectif politique à atteindre dans les circonstances actuelles. La notion de « peuple jurassien » désigne aujourd'hui les seuls habitants de la République et Canton du Jura, sous réserve de l'issue du processus communaliste, bien entendu. Car la Question jurassienne n'est pas tout à fait close, il faut encore régler le cas de Moutier, voire celui d'autres communes voisines – je pense en particulier à Belprahon. Le Gouvernement jurassien l'a dit et le répète : Moutier est une ville jurassienne, elle a donc sa place dans le canton du Jura. A ce jour, la procédure exacte qui permettra aux communes du Jura bernois de se prononcer sur leur appartenance cantonale n'est pas encore connue. Plusieurs pistes ont été évoquées ici et là, mais rien n'est décidé. Les différents acteurs concernés doivent encore mener des réflexions et avoir des discussions à ce sujet. Il est prématuré de dévoiler en public la stratégie que nous entendons mener. Je ne vous cache pas que la tâche à accomplir est d'une certaine complexité. Il s'agit pour les autorités d'élaborer un processus qui soit le meilleur possible. Cela ne peut se réaliser que dans la concertation, en gardant de la hauteur et en veillant toujours à servir l'intérêt général de tous les Jurassiens.

Traverser des épreuves renforce l'être humain. Le scrutin du 24 novembre 2013, fût-il douloureux, nous a rendus plus forts. Nous sommes plus forts depuis ce jour-là, parce que nous savons qui nous sommes. Nous savons qui sont les Jurassiens.

Si la votation du 24 novembre nous a renforcés, c'est aussi parce que le résultat enregistré dans le nord du Jura a été fantastique. Ce scrutin d'un genre exceptionnel n'a donné lieu à aucun clivage de nature politique ou géographique à l'intérieur du canton du Jura. Le projet soumis au vote a été soutenu massivement par l'ensemble des partis politiques, des districts et des communes. Le principal enseignement du 24 novembre 2013, c'est la capacité des forces politiques jurassiennes à mobiliser et à rassembler les citoyens autour d'un grand projet de société, si elles le portent et l'incarnent ensemble dans un esprit républicain.

Extrait de l'allocution prononcée par Charles Juillard, président du Gouvernement jurassien, le 22 juin 2014 à Saignelégier à l'occasion de la commémoration du plébiscite du 23 juin 1974.

Avenir ferroviaire du Jura

De nouvelles menaces de suppression planent sur la ligne ferroviaire Moutier-Soleure. Les cantons de Soleure et de Berne doivent évoquer prochainement l'avenir de cette ligne et le scénario d'un remplacement du trafic ferroviaire par des bus fait partie des pistes envisageables.

La rentabilité et la vétusté du tunnel du Weissenstein sont en cause. Pour des raisons de sécurité, il semblerait que le tunnel soit exploitable jusqu'à la fin de l'année 2016 seulement. En outre, son assainissement ne semble pas privilégié par la Confédération.

De son côté, le député séparatiste prévôt Maxime Zuber imagine mal une ligne de bus qui soit concurrentielle, au niveau du temps de trajet et des horaires, avec ce qui existe maintenant, à moins de construire un tunnel routier...

Priorité absolue pour le MUJ

Parallèlement, le Mouvement universitaire jurassien (MUJ) a publié, le 4 août dernier, le communiqué de presse reproduit ci-dessous concernant l'avenir de la ligne ICN par Delémont et Moutier.

« Maintenir la ligne ferroviaire reliant Bâle à l'Arc lémanique et passant par Delémont et Moutier est d'une importance cruciale pour le Jura. En ce sens, le Mouvement universitaire jurassien soutient vigoureusement la démarche du conseiller aux Etats Claude Hêche, qui a déposé un postulat la semaine dernière. L'élu jurassien demande notamment au Conseil fédéral de rédiger un rapport expliquant comment la qualité de l'offre actuelle peut être maintenue pendant la durée des travaux en gare de Lausanne. Ces derniers ne doivent en aucun cas être une excuse pour laisser pour compte cette ligne et justifier ensuite sa relégation en ligne secondaire. Le Jura joue son avenir à maintenir cette offre ferroviaire exceptionnelle.

Depuis plusieurs années, un soutien important émane des milieux politiques jurassiens. Le postulat de Claude Hêche est une nouvelle étape dans la pression à exercer sur la Confédération et les CFF, qui ont déjà à plusieurs reprises tenté de réduire l'offre actuelle. En étant très prochainement directement relié au réseau français des TGV et à Paris, le Jura ne doit pas être relégué à un second rôle en Suisse. Une pression constante sur la Confédération doit se faire ressentir depuis la région jurassienne. En tant que porte-voix des étudiants, le MUJ s'inquiète du sort qui pourrait être réservé à cette ligne ICN. Maintenir l'offre, la cadence et les trains actuels est donc tout simplement vital pour le développement du Jura, ses relations avec l'extérieur, les flux d'étudiants (qui viendront de plus en plus vers Delémont avec le nouveau campus) et son avenir économique.

Si le postulat évoqué ci-dessus est un pas important, l'engagement en faveur de ladite ligne ferroviaire doit être poursuivi sans relâche. Le MUJ attend donc un soutien sans faille de toutes les instances politiques de la région. Et pour cause, cela n'a pas toujours été le cas par le passé, où par exemple le Conseil du Jura bernois (CJB) n'avait pas hésité à torpiller la résistance politique qui s'exprimait dans la région en admettant la décision fédérale de déplacer les trains par Olten et non plus par Delémont et Moutier. Le Mouvement universitaire jurassien attend donc du CJB – qui vient d'être renouvelé – un appui particulier à ce dossier. »

Appels

67^e Fête du peuple jurassien, 12, 13 et 14 septembre 2014

L'Association féminine pour la défense du Jura (AFDJ), qui vient de fêter avec succès son 50^e anniversaire, a plus que jamais besoin de votre aide. Elle se recommande pour la confection de :

biscuits, tourtes, cakes, tartes aux fruits, canapés, confitures, etc.



à apporter le samedi 13 septembre dès 17 h et le dimanche 14 septembre dès 10h30 à la cantine de la Fête du peuple jurassien (château) auprès d'Anne Béguelin (032 481 44 77), de Marie Froidevaux (032 423 54 69 ou 078 929 68 25) et de Lucie Cerf (032 422 92 91 ou 078 713 81 61) au stand des « pâtisseries et tochés ».

Par avance, l'AFDJ vous remercie de votre visite et de votre précieux soutien et vous adresse ses salutations jurassiennes les plus amicales.

Anne Béguelin, Marie Froidevaux et Lucie Cerf

MOUTIER

Renouveau

Pour nous, il n’y a pas d’alternative possible à la restauration de l’unité jurassienne dans un cadre institutionnel commun. Aucun vote ni aucune volonté attentatoire aux intérêts légitimes du peuple jurassien ne nous feront dévier de cet objectif. Ceux qui pensaient en avoir fini avec la Question jurassienne se sont trompés. Quelles que puissent être les circonstances politiques, le mouvement autonomiste sera sur le pont et assumera ses responsabilités.

Nous plaçons la 67^e Fête du peuple jurassien dans la continuité des célébrations marquant le 40^e anniversaire du plébiscite d’autodétermination. Le 23 juin 1974, en effet, le peuple jurassien a exprimé un choix décisif, majoritaire sur l’ensemble de son territoire historique. En regard du droit international public, la Question jurassienne était résolue et l’unité du Jura confirmée. La duperie et la complicité politiques se sont alliées pour ruiner ce projet. Nous ne l’accepterons jamais.

Bien sûr, le mouvement autonomiste n’est pas sourd au point d’ignorer la rumeur négative qui s’est exprimée le 24 novembre 2013 dans le Jura méridional. Nous prenons acte que l’aveuglement a prévalu sur la réflexion. Celle-ci, inhérente à l’appartenance cantonale de la région, rebondira un jour ou l’autre, nous en sommes convaincus, et nous agirons afin qu’il en soit ainsi, sans nous lasser, comme nous y autorisent nos libertés fondamentales et le droit de libre disposition du peuple jurassien.

La Question jurassienne n’est ni une question de vocabulaire ni une obsession idéologique. Elle témoigne de la volonté d’un peuple d’exercer sa souveraineté sur les terres que lui a léguées l’histoire. Il n’y a rien, dans cet

objectif fondamental, qui expose à la critique démocratique. Le peuple jurassien, dont on veut «éradiquer» la notion même dans les milieux antiséparatistes, ce peuple-là, reconnu distinct dans la Constitution du canton de Berne en 1950, ne s’effacera jamais au gré de scrutins électoraux contraires à son intérêt premier, qui demeure celui de son unité.

Une conviction intacte

Toute la doctrine autonomiste repose sur cette évidence : la restauration de l’unité du Jura dans un canton confédéré souverain était et reste la seule solution définitive à la Question jurassienne. Que cela paraisse ringard ou excessif aux yeux de certains nous importe peu. L’essentiel est que nous, militants autonomistes, et tous ceux qui se sentent patriotes, réaffirmions ce rêve d’unité et nous impliquions dans son renouvellement et sa réalisation.

Cela va de soi, la Fête du peuple jurassien, compte tenu de l’évolution de la question politique, doit évoluer et participer du renouveau de la parole que nous voulons porter. Nous avons des valeurs, nous les défendons et les illustrons avec une conviction intacte. Notre responsabilité est de leur redonner vigueur après un échec électoral parfois vécu comme un traumatisme dans les deux parties du



La foule entonne la «Rauracienne» lors de la Fête du peuple jurassien, dimanche 8 septembre 2013 à Delémont.

Jura, dans le Sud en raison de la brutalité de l’injure subie, dans le Nord à cause du camouflet infligé comme réponse à la générosité d’une main tendue.

Les valeurs dont nous parlons sont universelles. Fraternité jurassienne, désir de reconnaissance de ce que l’on est, volonté de défendre notre identité, dont les fondements sont la culture et la langue françaises, qu’y a-t-il de contestable dans cette justification de nos luttes ? Avec ces valeurs-là, nous sommes en droit de persévérer dans une démarche dont personne ne doute qu’elle est légitime, sensée, positive et prospective.

Retrouvailles des «peuples frères»

Ce renouveau, donc, auquel nous réfléchissons, conduira notre mouvement à donner une forme différente à la Fête du peuple 2015. Une annonce sera publiquement faite à ce propos ultérieurement.

Pour l’heure, restons-en à la manifestation de 2014, rendez-vous d’une relance par le coup d’envoi d’une autre campagne politique, celle du vote communaliste voulu par la Déclaration d’intention du 20 février 2012. Ce vote, annoncé pour 2017, concerne au premier chef la ville de Moutier, cité que les autorités jurassiennes, ainsi qu’elles l’ont solennellement et unanimement déclaré le 25 juin à l’occasion de la dernière séance du

parlement, encouragent au choix du Jura et veulent accueillir les bras ouverts dans l’Etat souverain auquel elle est «naturellement» liée et appelée à rejoindre.

Fête du peuple donc, d’une très grande importance au vu du contexte politique dans lequel elle se tiendra. Fête du peuple qui, faisant suite à la phase désormais interrompue du dialogue institutionnel né de l’Accord du 25 mars 1994, amorcera un retour aux sources par les retrouvailles des «peuples frères», dont le premier d’entre eux sera, en 2014, celui du Val d’Aoste. Le peuple valdôtain sera ainsi représenté officiellement par une délégation officielle de l’Union valdôtaine, le mouvement au pouvoir, et par la prestigieuse fanfare de Pont-Saint-Martin, un ensemble musical qui ne manquera pas, à sa manière, de célébrer l’amitié profonde qui unit depuis très longtemps nos deux communautés.

Fête de la solidarité et de la fraternité jurassienne et francophone, fête de l’analyse et du rebond politique, fête de l’espoir mis en Moutier et dans la poursuite de la lutte pour l’autonomie dans le sud du Jura, la Fête du peuple 2014 témoignera de notre fidélité commune à la cause de la liberté et de l’unité du Jura.

● Mouvement autonomiste jurassien

Célébration du 23 juin à Perrefitte



La tradition s’est perpétuée le 23 juin dernier à Perrefitte, en présence d’une cinquantaine de militants jurassiens.

Comme chaque année, les militants de Perrefitte et des environs se sont retrouvés au terrain de football pour y célébrer la fête du 23 juin. Comme toujours, la soirée s’est déroulée dans une ambiance très conviviale. Une courte partie officielle a permis au président du Mouvement autonomiste jurassien, Laurent Coste, d’adresser quelques mots aux participants et de leur lire le message du 23 juin du mouvement autonomiste. La partie officielle s’est bien entendu

terminée par la «Rauracienne» reprise en chœur par la cinquantaine de participants.

Ce fut ensuite au tour du gril de réchauffer saucisses et autres côtelles tirées du sac. La soirée s’est poursuivie par l’évocation de mille souvenirs ainsi que, bien entendu, par des discussions portant sur le futur vote de Moutier.

Rendez-vous est pris pour l’année prochaine, en espérant que le temps soit à nouveau aussi clément que cette année.

Politique

Motion de Maxime Zuber

Dans une motion déposée sur le bureau du Grand Conseil bernois le 10 juillet dernier et intitulée « Pour une institution psychiatrique commune au canton du Jura et à la partie francophone du canton de Berne », le député séparatiste prévôtois Maxime Zuber demande au Conseil exécutif de prendre toutes les mesures utiles, notamment auprès des autorités jurassiennes, en vue de promouvoir la création, à Moutier, d’une institution psychiatrique commune au canton du Jura et à la partie francophone du canton de Berne.

Maxime Zuber souligne qu’avec la fermeture de l’Unité hospitalière médico-psychologique (UHMP) du canton du Jura, de même qu’avec l’externalisation planifiée des Services psychiatriques du Jura bernois Bienne-Seeland (SPJBB) et l’abandon annoncé du site de Bellelay, le moment est particulièrement propice pour engager une réflexion ayant pour objectif de créer une structure bicanonale de soins psychiatriques. Selon le député prévôtois, cette institution commune à Berne et au Jura pourrait être implantée à Moutier dans des locaux mis à disposition par l’établissement hospitalier prévôtois ou par un autre investisseur et avoir une forme juridique associant les deux cantons voire d’autres partenaires publics ou privés.

La ville de Moutier accueille depuis 2003 déjà l’Unité d’hospitalisation psychiatrique pour adolescents, qui a fait ses preuves et pourrait servir de modèle. Cette opportunité correspond en outre aux vœux formulés par l’Assemblée interjurassienne et à la stratégie du Conseil exécutif du canton de Berne qui a rappelé au Grand Conseil que « l’objectif de créer une institution psychiatrique commune est maintenu » (réponse à l’interpellation Hirschi I299/2009 du 20 janvier 2010).

Un premier pas dans cette direction a d’ores et déjà été franchi puisque les patients jurassiens de l’UHMP seront transférés à Bellelay. Pour Maxime Zuber, cette option doit absolument être examinée et si possible concrétisée avant qu’aboutisse l’étude conduite par le canton du Jura d’un regroupement sous un même toit de la psychiatrie et du somatique.

Une collaboration concrète et aboutie dans le domaine psychiatrique pourrait faire évoluer dans le bon sens les relations entre l’Hôpital du Jura et celui du Jura-Sud qui se regardent en chiens de faïence et se complaisent dans une posture de concurrence dont il est probable qu’elle se révélera néfaste à terme pour le paysage hospitalier régional et pour la population concernée, précise le député-maire de Moutier qui a demandé que sa motion soit traitée dans l’urgence.



Echo des sections

Rencontre du Brahon

La section du Mouvement autonomiste jurassien de Sonceboz-Sombeval organise la rencontre du Brahon le dimanche 24 août 2014 dès 11 heures, avec la participation d'Alliance jurassienne (AJU) et des membres de la Fédération du district de Courtelary.

La soupe aux pois sera offerte. Boissons et saucisses à disposition.

Pour tout renseignement, notamment concernant l'accès au Brahon (chaîne du Montoz), vous pouvez téléphoner au 032 489 30 57.

MAJ, section de Sonceboz-Sombeval

Economie

Bons résultats pour la BCJ

La Banque Cantonale du Jura (BCJ) a publié récemment ses résultats du premier semestre de l'année 2014. Son bénéfice net a progressé de 2,9% à 7,3 millions de francs, et son résultat brut a augmenté de 1,6% à 9,9 millions de francs.

L'établissement cantonal se félicite de sa performance semestrielle qui reflète la bonne marche de ses affaires.

Internet

L'actualité sur www.maj.ch

Chaque mardi, sur le site Internet du Mouvement autonomiste jurassien accessible depuis l'adresse **www.maj.ch**, retrouvez les diverses informations suivantes liées à l'actualité :

– Le sommaire de l'édition du *Jura Libre* de la semaine à venir et l'éditorial de l'édition précédente, sous les rubriques **MAJ / Le Jura Libre** ou directement depuis la page d'accueil (*Le Jura Libre*).

– Certains anciens numéros complets du *Jura Libre* et tous les éditoriaux sous les rubriques *Archives / Le Jura Libre*.



L'accord de collaboration signé en juillet dernier par l'Hôpital du Jura-Sud et le groupe privé Genolier a suscité de nombreuses réactions dans la région. Il faut dire qu'il est intervenu très peu de temps après le refus du canton de Berne d'associer son établissement du Jura méridional aux cantons de Neuchâtel et du Jura qui projettent de regrouper leurs forces dans le domaine de la santé au sein de l'Arc jurassien.

Dans son éditorial du 5 juillet 2014, le quotidien *L'Express*, sous la plume de Nicolas Willemin, regrettait cette décision dans ces termes :

« Si les Jurassiens bernois ont refusé le 24 novembre dernier la création d'un nouveau canton avec leurs voisins du nord, il semblait pourtant qu'ils allaient poursuivre dans la voie des collaborations tant avec le Jura qu'avec Neuchâtel, en particulier dans le domaine de la santé.

L'annonce faite hier d'un accord de l'Hôpital du Jura bernois avec le groupe Genolier, exploitant de la Providence, pour l'installation d'une IRM et d'une consultation d'ophtalmologie à Saint-Imier démontre le contraire. Alors que les Jurassiens et les Neuchâtelois viennent de signer un accord de collaboration sur ce sujet, les Bernois francophones préfèrent entrer dans une logique de confrontation en laissant le secteur privé prendre pied dans un service public sensible.

Depuis la prise de contrôle de la Providence par le groupe Genolier en 2013, les autorités neuchâteloises privilégient l'hôpital public dans leur stratégie en matière de santé hospitalière. Un choix qui va de pair avec la volonté de regrouper les forces des secteurs publics de la santé dans l'Arc jurassien. Car il est clair qu'aujourd'hui, on ne peut plus simplement réfléchir qu'à l'échelle d'un seul canton.

Le ministre bernois de la Santé, Philippe Perrenoud, expliquait il y a quinze jours, en assistant



Irma Hirschi, députée séparatiste de Moutier, a déposé une interpellation à la suite de l'accord de collaboration signé en juillet dernier par l'Hôpital du Jura-Sud et le groupe privé Genolier.

à la signature de l'accord entre Neuchâtel et le Jura, que son canton ne pouvait y participer à cause de la grande autonomie de ses hôpitaux régionaux. Visiblement, les responsables de l'Hôpital du Jura bernois ont donc choisi de concurrencer les hôpitaux non seulement jurassiens et neuchâtelois mais aussi biennois. Et cela avec l'aide du secteur privé. Un choix pour le moins étrange et qui témoigne d'un régionalisme étroit et d'un manque d'esprit d'ouverture. Dommage ! »

Vers une privatisation de l'Hôpital du Jura-Sud ?

De son côté, la députée séparatiste de Moutier Irma Hirschi a déposé

Les expressions qui nous font voyager

La perfide Albion (l'Angleterre)

Il y a toujours eu une certaine rivalité, sinon une rivalité certaine, entre la France et l'Angleterre ; au point que des qualificatifs divers et peu gentils ont été fréquemment utilisés par l'un et l'autre pour désigner le voisin.

Le *Dictionnaire des expressions et locutions figurées*, d'Alain Rey et Sophie Chantreau, signale que l'adjectif *perfide* semble être employé en premier par Madame de Sévigné et Bossuet au XVII^e siècle. Il traduisait le jugement que portait la France à l'égard du gouvernement anglais auquel on reprochait sa mauvaise foi. Si c'est juste après la Révolution française, en 1793, qu'elle est apparue, c'est surtout au XIX^e siècle que l'expression *perfide Albion* s'est répandue. Mais pourquoi *Albion* ? Cette appellation provient de deux sources. La première est un rappel de ces falaises blanches, caractéristiques de la côte sud de l'Angleterre, que découvre en

premier celui qui, venant de France, arrive en Angleterre. Or, il se trouve que blanc, en latin, se dit *albus* d'où est issu Albion. Mais cela n'aurait pas suffi, si le géant Albion n'avait pas existé, au moins dans la mythologie. Ce personnage, fils de Neptune, fut tué par Hercule auquel il chercha à s'opposer lorsque ce dernier passa en Gaule. Le lien entre ce géant et l'Angleterre nous est donné par le poète de la Renaissance Edmund Spenser qui a évoqué « le puissant Albion, père du peuple vaillant et guerrier qui occupe les îles de la Bretagne » où la Bretagne n'est pas cette région française peuplée de Bretons aux chapeaux ronds, mais la Grande-Bretagne. Et, effectivement, dans la mythologie, Albion est considéré comme le père du peuple britannique qui, chez Plinie, s'appelait les Albionnes.

Tiré du magazine « Timbrés de l'orthographe », n° 6, février 2014.

La voie solitaire du Jura-Sud

une interpellation sur le bureau du Grand Conseil bernois en date du 7 juillet 2014. Nous en publions l'intégralité ci-après :

Au cours d'une conférence de presse tenue le 4 juillet 2014, le conseil d'administration de l'Hôpital du Jura bernois SA a annoncé l'association d' HJB SA avec le groupe privé Genolier Swiss Medical Network. Ce partenariat public-privé se traduira notamment par la création, sur le site de Saint-Imier, d'un Institut de radiologie du Jura bernois (IRJB) qui disposera d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM). Selon la direction de HJB SA, il sera possible, grâce à cette acquisition au financement privé, « d'éviter d'importants déplacements aux patients et d'améliorer ainsi leur confort » puisque les personnes nécessitant une IRM sont aujourd'hui contraintes de se diriger sur Bienne, Neuchâtel ou le canton du Jura. La création de cet institut de radiologie ne concerne pour l'instant que le site de Saint-Imier. Le conseil d'administration a encore annoncé que, dans le cadre de la même association avec le groupe Genolier, un spécialiste en ophtalmologie consultera sur le site imérien dès le mois d'août.

Le Conseil exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Lorsqu'il s'agira de prescrire une IRM à un patient domicilié à Moutier ou dans sa couronne, les médecins trai-

tants et la direction d'HJB SA veilleront-ils à l'adresser au centre d'imagerie le plus proche afin, précisément, de « lui éviter d'importants déplacements et d'améliorer ainsi son confort » ? Des accords ont-ils été cherchés dans ce sens avec les hôpitaux voisins ?

2. Pour les examens IRM comme pour les consultations ophtalmologiques, les intérêts économiques et les objectifs de rentabilité du partenaire privé d'HJB SA ne risquent-ils pas au contraire de l'emporter sur ceux du patient ?

3. Lors de la création d' HJB SA, né de la fusion des deux hôpitaux du Jura bernois, il avait été convenu que les deux sites seraient traités sur un pied d'égalité. L'évolution à laquelle on assiste constitue-t-elle les prémices d'une privatisation du site de Saint-Imier et d'un désengagement sur le site de Moutier ?

4. La Direction de la santé publique a-t-elle été consultée avant l'accord passé entre HJB SA et le groupe privé Genolier ? Dans l'affirmative, quelle est l'appréciation de cette direction, s'agissant en particulier de l'équité vis-à-vis des patients de Saint-Imier et de Moutier ?

5. Le niveau des primes de l'assurance maladie est très élevé dans le canton de Berne, notamment en raison de la forte présence sur le canton d'hôpitaux privés. Quel effet le partenariat public-privé scellé par HJB SA aura-t-il à terme sur les primes payées par les assurés du Jura bernois ?

Statu quo+... pour Bienne



En réponse à une interpellation, le Conseil exécutif du canton de Berne a indiqué que la subvention de 1 million et demi accordée au centre hospitalier biennois afin de promouvoir le bilinguisme en son sein serait supprimée. Cependant, Philippe Perrenoud étudie la possibilité d'utiliser une partie de l'enveloppe dévolue au statu quo « + » pour la compenser.

Les vases communicants à sens unique

Cette proposition scandaleuse en devient comique tant elle est ubuesque ! En effet, après avoir bercé les Jurassiens du Sud au son doucereux d'une autonomie factice au sein d'un grand canton, voilà que Berne souhaite prélever dans le budget de notre région pour en subventionner une autre ! En d'autres termes, le pouvoir bernois remercie la population de Jura-Sud pour son vote d'allégeance en lui retirant le pain qui lui avait servi d'appât.

En outre, la Chancellerie propose d'allouer une partie du budget d'une région purement francophone afin de promouvoir le bilinguisme ailleurs. Pince-moi j'hallucine !

La fébrilité domestiquée

De plus, la proposition émane de Philippe Perrenoud qui est censé être le symbole de la représentation du Jura-Sud au sein du canton de Berne. Mais peut-être doit-il montrer patte blanche après que sa tête a été sauvée du billot grâce à la fameuse moyenne géométrique.

Bienne, le pôle d'encaissement

Finalement, le fait d'accorder 1 million et demi pour promouvoir le bilinguisme dans l'hôpital d'une ville qui se targue de l'être laisse songeur. On comprend cependant mieux pourquoi Bienne s'échine tant à tuer dans l'œuf les velléités autonomistes du Jura-Sud : en se posant en pôle d'attraction régional, elle en capte une manne qui disparaîtrait en cas de réunification.

Rappelons que voter non en novembre, c'était choisir la sécurité qu'un grand canton bilingue apporte. Résultat des courses : le Grosskanton détourne l'argent dévolu à la défense de notre région pour arroser une voisine biennoise cupide.

Le « + » du statu quo semble donc avoir déjà passé le Trou aux pigeons. Pigeons ? Qui a dit pigeons ?

Communiqué de presse du Groupe Béliet, le 10 juillet 2014.